

CLASSIQUE DU NORD

Samedi 4 et dimanche 5 Avril 2026



REGLEMENT DE COURSE

Article 1 : ACCEPTATION

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte sans réserve les clauses dans son intégralité et accepte les risques liés à la pratique du cyclisme.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes. En cas de modification importante du règlement, l'organisateur s'efforcera de prévenir l'inscrit par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur le formulaire d'inscription.

Article 2 : LES EPREUVES

LE CRITERIUM :

Le samedi 4 avril à 15h00 sera lancé le critérium devant le boulodrome de Koumac sur une boucle d'environ 1,5 km sur une route fermée à la circulation publique.

2 départs :

- Access 1 F, Access 2 F, Access 3 F, U15 F/U17 F H + Access 3 H et Access 4 H & U15 H — 40 minutes + 5 tours

Départ : 15h00

- Open, Access 1 H, Access 2 H et U17 H — 50 minutes + 5 tours

Départ : 16h00

Reconnaissance de la boucle de la boucle de 14h00 à 15h00.

Aucune voiture suiveuse sera admise sur le parcours, 2 postes d'assistance seront à disposition des coureurs pour d'éventuels problèmes mécaniques.



LA CLASSIQUE DU NORD

La « Classique du NORD » est une épreuve cycliste chronométrée, organisée **sur route ouverte à la circulation publique** elle se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Le club sportif affilié à la FFC « L'AS L'ENFER DU NORD » est l'organisateur de cette épreuve. (Ouvert aux U17/Access/Open)

La classique du Nord est une course en ligne :

Départ le dimanche 5 avril 2026 à 7H30 h au carrefour de Paagoumen à Koumac (à côté de l'aérodrome) / demi-tour au sommet du col de Bir-Hakeim (km 35) / Arrivée au carrefour de Paagoumen à Koumac (km 70).

Dénivelé positif cumulé : 850 m

Cette course en ligne sera contrôlée sur les 10 premiers kilomètres derrière une voiture roulant à moins de 25km/h.

Cette course empruntera la **RPN7 1 qui restera ouverte à la circulation**

Les coureurs seront présents sur le parcours de 7h30h à 12 heures.

Les coureurs sont convoqués à 6h30 pour l'émargement et le contrôle des équipements et le briefing au marché de Koumac (à côté de la Mairie).

Le briefing aura lieu à 7h15 sur la ligne de départ.

5 postes de signaleurs seront disposés tout au long de ce parcours :

- PC N°1 au carrefour de Paagoumen
- PC N°2 au carrefour de Poum /Ouegoa (RPN1 et de la RPN7)
- PC N°3 au carrefour du lieudit « pain de sucre » (RPN7)
- PC N°4 au carrefour de Bondé RPN7
- PC N° 5 demi-tour au sommet du col de Bir-Hakeim



Article 3 : Classements par points

Aves l'assistance des commissaires, un cumul de points sera effectué sur les 2 épreuves (voir liste des points ci-dessous). Les résultats par catégories des épreuves seront communiqués aux coureurs à l'issue de chacune des 2 épreuves, puis le dimanche midi seront récompensés au centre d'hébergement de Koumac uniquement les podiums par catégories sur le challenge des 2 étapes (cumuls des points du critérium et de la course en ligne).

1er 120 pts – 2ème 110 pts – 3ème 100 pts – 4ème 90 pts – 5ème 85 pts – 6ème 80 pts – 7ème 75 pts – 8ème 70 pts – 9ème 65 pts – 10ème 60 pts – 11ème 55 pts – 12ème 53 pts – 13ème 50 pts – 14ème 47 pts – 15ème 44 pts – 16ème 41 pts – 17ème 39 pts – 18ème 37 pts – 19ème 35 pts – 20ème 33 pts – 21ème 31 pts – 22ème 30 pts – 23ème 29 pts – 24ème 28 pts – 25ème 27 pts – 26ème 26 pts – 27ème 25 pts – 28ème 24 pts – 29ème 23 pts – 30ème 22 pts ...

Les catégories (récompensées uniquement le challenge général des 2 épreuves sauf pour les U15)) seront appelées pour le podium à 13h00 au tennis club de Koumac en tenue officielle et en chaussures fermées, les classements féminins et masculins suivants :

U15 G et F (uniquement 1 des 2 épreuves)

U17 G et F - ACCESS 1 H et F (17 à 39 ans)

ACCESS 2 H et F (40 à 49 ans)

ACCESS 3 H (50 à 59 ans)

ACCESS 3 F (50 ans et plus)

ACCESS 4 H (60 ans et plus)

OPEN H et F (17 ans et plus)

Un classement par catégorie sur chacune des épreuves sera ensuite rendu officiel par le comité pour le classement de la coupe de NC 2026. Toute contestation doit être déposée auprès des commissaires de la course au plus tard dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée

Article 4 : L'Organisation

- Hébergement : Un tarif préférentiel vous sera accessible à l'hôtel « LE KAREMBAY » notre partenaire (les tarifs sont à voir avec les hôtels directement)
- Dîner : Une pasta party vous sera proposée par les membres du club le samedi soir
- Petit déjeuner : L'organisation ne gèrera pas le petit déjeuner.
- Repas du Dimanche midi : Un repas vous sera proposé le Dimanche midi au tennis club de Koumac. (2200 cfp / pers)

Article 5 : PARTICIPANTS

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport français, la participation à une compétition sportive et, en particulier sous l'égide de la FFC, est subordonnée à la présentation impérative d'une :

- Licence FFC

- Les nons-licenciés devront télécharger et compléter le « pass » de la FFC et le joindre via inlive

- CERTIFICAT MÉDICAL et pass compétition délivré par le comité régional de cyclisme, comportant impérativement :

- Nom, prénom, date de naissance de l'inscrit (informations identiques à celles du dossier d'inscription) ;
- L'absence de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ;
- La mention « cyclisme en compétition » est la seule valable ;
- La date d'établissement du certificat médical (daté de moins d'un an au jour de l'épreuve) ;
- Le cachet et la signature du médecin ;

Article 6 : Réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

Article 7 : Tarifs :

Course du dimanche : Licenciés FFC : 3500 cfp / Non licenciés : 4000 cfp
Critérium du samedi Licenciés FFC : 2000 cfp / Non licenciés : 2500 cfp
Diner du samedi soir (pasta party) : 1200 cfp
Repas du dimanche midi : 2200 cfp

Article 8 : INSCRIPTION :

L'inscription à l'épreuve et aux repas se fait exclusivement via la procédure d'inscription en ligne à partir du site INLIVE.NC
Aucune inscription sur place
Les renseignements complémentaires sont possibles au 806540.

Article 9 : DOSSARD

Les dossards seront remis le jour de l'épreuve). Ils se porteront sur l'arrière du maillot (coté bas gauche)

Article 10 : Disqualification :

Est considéré disqualifié tout contrevenant au règlement, notamment tout participant :

- Surpris en train de jeter volontairement des déchets dans le milieu naturel
- N'obéissant pas aux injonctions des arbitres ou commissaires FFC et des forces de l'ordre
- Ayant un comportement inadapté, irrespectueux, envers les bénévoles et toute personne impliquée au bon déroulement de l'épreuve
- Surpris à enfreindre le code de la route

Les participants "Hors course" figurent en fin de classement sous la mention : DNF

Est considéré "Hors course" tout participant, ne se présentant pas à l'arrivée, ces participants sont invités à se signaler à l'organisation

Article 11 : LUTTE ANTI-DOPAGE

La classique du Nord se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. A ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.
Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage doit se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

Article 12 : ASSURANCES

Dommages corporels, assurance individuelle accident : Conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de leur choix.

Dommage et responsabilité matérielle : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou de prise en charge par l'organisateur. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant à la classique du Nord autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 14 : RESPONSABILITE

En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

Article 15 : MODIFICATION DES PARCOURS - ANNULATION DE L'EPREUVE

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation partiellement ou totalement en cas de force majeure.

Article 16 : MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT

La « classique du Nord » se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Les participants se conforment au règlement en vigueur de cette fédération. Le cycliste doit notamment porter un casque à coque rigide durant toute la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant dont le vélo serait en trop mauvais état et dont l'utilisation pourrait être jugée dangereuse (pneus usés, patins de freins usés, absence de bouchons de cintre...).

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

Pour assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de participer à la classique du Nord avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit
- Un vélo électrique ou équipé d'une assistance électrique au pédalage
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- Un tandem
- Un Vélo Tout Terrain

Article 17 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (gels, papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier les concurrents jetant volontairement leurs déchets.

Article 18 : SECURITE COURSE

L'organisation met en œuvre un certain nombre de dispositifs visuels visant à sécuriser le déroulement de l'épreuve. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée, les participants doivent respecter le code de la route, les consignes de sécurité, obéir aux injonctions des commissaires et à celles des forces de l'ordre.

Article 19 : ASSISTANCE COURSE

Les véhicules accompagnants ne sont pas compris dans la caravane et devront en aucun cas dépasser la caravane. Les roues de rechange des coureurs devront être disposées dans les camions balais avant le départ (de 6h30 à 7h15)

